



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

FINANCES

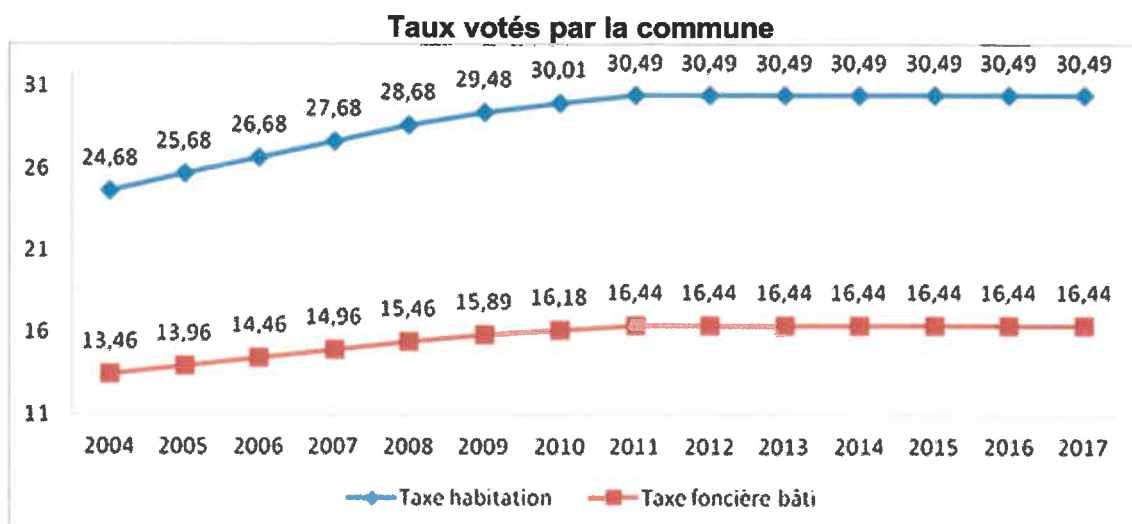
DL.18.024 - Vote des taux 2018

Christian DUMAS expose :

Après présentation en Commission « Finances, Ressources Humaines » du 6 mars 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la proposition de taux 2018 ci-dessous :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	16,44%	16,44 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,49%	30,49 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79,49%	79,49 %

Le budget 2018 confortera une politique fiscale équitable et maîtrisée, sans augmentation des taux, et ceci depuis 2011.



Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-024

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-03T16-23-38.00 (MI210303663)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180327-DL-18-024-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Vote des taux 2018

Date de décision : 27/03/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.2. Vote des taux.Acte : DL.18.024-FIN-Vote des taux 2018.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 16:23

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 03/04/18 à 16:23

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 16:29